



## AIDE AU FINANCEMENT

# PERMIS B DE CONDUIRE

En 2023, le Centre Communal d'Action Sociale a mis en place un programme spécifique d'aide à la mobilité, son objectif :

Financer le permis de conduire pour les personnes les plus éloignées de l'emploi.

Après dépôt du dossier en Mairie, les membres du CCAS examinent les demandes et sélectionnent 5 dossiers par année pour l'attribution d'une **bourse de 500 euros**.

Cette aide est uniquement réservée pour les **heures de conduite et sera versée à l'auto-école**.

**En compensation, le demandeur devra effectuer 25 heures de bénévolat durant l'année en cours dans une association communale.**

Documents à fournir :

- Lettre de candidature adressée au Président du C.C.A.S, Monsieur Lucien JUGÉ.
- Une copie de sa carte nationale d'identité ou titre de séjour.
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois. En cas d'hébergement chez une autre personne, fournir une facture de l'hébergeur et une attestation de l'hébergement.
- Un avis d'imposition ou de non-imposition.
- Un justificatif de statut actuel (étudiant(e), inscrit(e) à France Travail, à la Mission Locale, CAF, contrat CDD ou CDI ou de formation),
- Une attestation Journée Défense et Citoyenneté, ASSRI 1 et 2, attestation d'obtention du code de la route.

Ces dossiers pourront être examinés suivant le calendrier des sessions du CCAS, **sans limite d'âge** et pour **les habitants de la commune**.